

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-87

**OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN : ADHESION**

L'an 2022, le 26 novembre à 09H00, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 18/11/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Bruno FOUCHARD, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Guinard MARNE, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Anaik FOURDILIS, Philippe MIKO

**Etaient excusés avec procuration :**

Solène LAUNAY ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS  
Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ ayant donné procuration à Patrice DRAIGNAUD  
Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE

**Etaient absents :**

Stéphanie MELOT

Désignation d'un secrétaire de séance : Karine DESVARD a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : **Daniel GUILLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**EXPOSÉ**

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Rendant visible les petites villes dans les médias, elle est une force écoutée des décideurs publics et défend les petites villes auprès de tous les lieux décisionnels. Elle permet également le partage d'expérience. Elle agit en tant qu'avocat pour les élus et leurs services. Elle propose des formations et des journées d'études calquées sur les besoins des petites villes en fonction de l'actualité législative.

L'adhésion au titre de sa cotisation annuelle, est fixée à 0,11 € par habitant pour l'année civile 2021, soit la somme de :

- Population INSEE 2019 : 3754 x 0.11 = **412.94 €**
- + l'abonnement annuel à la revue la « Tribune des Petites Villes » qui s'élève à **30.63 €**

Accès au site de l'association via le lien suivant : <https://www.apvf.asso.fr/lapvf/a-propos-de-lapvf/>

*Après en avoir délibéré, le conseil :*

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association des Petites Villes de France ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire  
**Daniel GUILLE**

Fait et délibéré les jour, mois et an

